



TRIBUNAL PÉNAL DES MINEURS

Elle passe six tours avant d'être élue

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Il a fallu six tours au Grand Conseil, mardi après midi, pour élire une assesseure suppléante au Tribunal pénal des mineurs. Mis au concours, le poste est attractif: il a suscité treize candidatures, dont huit de femmes. Dans son préavis, le Conseil de la magistrature a donné la priorité à des femmes «afin d'assurer la parité des sexes au sein du tribunal». Son premier choix s'est porté sur Céline Brunod (Neyruz), Anna Compaoré Frapolli (Fribourg) et Sylvie Gobet-Cipolla (Bulle). De son côté, la Commission de justice a aussi donné sa préférence à cette dernière, mais par trois voix sur sept et deux abstentions.

Sur le papier, Sylvie Gobet-Cipolla tenait donc la corde. Soutenue mardi par des députés PDC et PLR, elle a fini par passer au sixième tour, avec 44 voix, devantant de sept voix Eve-Marine Jordan. Cette dernière, soutenue par la gauche, s'est à chaque tour classée en deuxième position. Si cette élection a été si laborieuse pour Sylvie Gobet-Cipolla, c'est parce qu'elle est la belle-sœur de la députée radicale Nadine Gobet, laquelle est membre du Conseil de la magistrature où elle représente le Grand Conseil. D'aucuns reprochent à Nadine Gobet de ne pas avoir précisé ses liens familiaux lors de son intervention en plénum.

Le Grand Conseil a procédé hier à d'autres élections dans l'ordre judiciaire.

Tribunal de la Veveysse

Assesseure: Caroline Perroud, candidate unique élue avec 87 voix (93 bulletins rentrés).

Justice de paix de la Sarine

Assesseure: Béatrice Ackermann, candidate unique élue avec 84 voix (102 bulletins rentrés).

DÉFIBRILLATEURS

Des élèves à former

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Le Conseil d'Etat rédige un rapport sur l'utilisation des défibrillateurs dans le canton et sur les possibilités de former des écoliers à l'usage de cet appareil. Hier à l'unanimité, le Grand Conseil a adopté dans ce sens un postulat de Marc-Antoine Gamba (dc, Fribourg) et Eric Collomb (dc, Lully).

Marc-Antoine Gamba a cité l'exemple du Tessin qui, dans les situations d'urgence cardiaque, affiche un taux de survie «dix fois supérieur» à celui enregistré dans le canton de Fribourg. «Cent vingt personnes ont pu être ainsi sauvées, sans séquelles», a indiqué le médecin député. Cela tient à la formation de personnes non professionnelles aptes à donner les premiers soins sur place en cas d'arrêt cardio-respiratoire. D'autre part, le canton italoophone dispose d'un réseau de défibrillateurs semi-automatiques installés dans des lieux publics stratégiques.

Selon la directrice de la Santé Anne-Claude Demierre, disposée à en savoir plus sur ce système, celui-ci coûte 550 000 francs par an et l'Etat du Tessin y contribue à hauteur de 300 000 francs. Lors de la discussion, Michel Zadory (udc, Estavayer-le-Lac) a suggéré d'instituer une centrale d'achats pour ces défibrillateurs, assez coûteux quand même.

Ayant obtenu la garantie que le Conseil d'Etat allait, par voie d'ordonnance, introduire une obligation d'annoncer l'installation de défibrillateurs, les députés Collomb et Gamba ont par ailleurs retiré hier leur motion qui demandait une gestion centralisée des défibrillateurs. I

ABUS D'ALCOOL ET DE DROGUE

Cellules de dégrisement à l'étude

PATRICK PUGIN

Le Conseil d'Etat – qui y était favorable – produira, dans un délai d'une année, un rapport sur l'opportunité de mettre en place des cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées. Le Grand Conseil a en effet accepté hier d'une seule voix un postulat de Stéphane Peiry (udc, Fribourg), qui estime nécessaire une étude sur le sujet.

«Le phénomène est loin d'être marginal», soutient le député. S'il n'existe pas de statistique cantonale sur le sujet, une évaluation effectuée en 2012 par l'Hôpital fribourgeois montrait que les alcoolisations aiguës constituent 3,5% des motifs de consultation aux urgences du Cantonal. Soit 1240 cas. «Ou vingt-quatre par semaine», résume Stéphane Peiry. Pour lui, les urgences ne sont pas prévues – ni armées – pour accueillir ces individus, qui doivent faire l'objet d'une «prise en charge appropriée». Et d'évoquer l'exemple de la ville de Zurich qui, depuis 2010, propose des cellules de dégrisement en milieu carcéral.

Le coût des dites cellules – entre 900 et 1000 francs la nuit – est porté à la charge

des utilisateurs. Ce que le député Peiry estime normal: «C'est une question de responsabilité individuelle!»

Pas si simple, rétorque Laurent Dietrich (dc, Fribourg): «Le financement proposé par le modèle zurichois remet en question le principe de la solidarité et a un effet discriminatoire», remarque-t-il. S'il est «connoté moralement», l'alcoolisme n'en demeure pas moins une maladie pour de nombreuses personnes, rappelle-t-il.

Cette question de la solidarité – dont le principe est ancré dans la LAMal – interpelle également Erwin Jutzet. Pour le directeur de Justice et Police, si l'on ouvre la brèche, on ne manquera certainement pas, à terme, de pointer les fumeurs, les obèses, les désespérés qui tentent de se suicider... Sous prétexte que fumer, se goinfrer ou tenter à sa vie procède de la responsabilité individuelle.

S'appuyant sur un article du «Matin Dimanche» (qu'il espère documenté), le conseiller d'Etat indique par ailleurs que, contrairement à ce que l'on pourrait

L'Etat amortit vite et beaucoup pour mieux pouvoir investir dans le futur

FINANCES • Sa politique d'amortissement stricte prive le gouvernement de moyens bienvenus à l'heure de la rigueur. Mais la méthode garantit les engagements futurs.

PATRICK PUGIN

Pourquoi diable le pont de la Poya – dévisé à 211 millions de francs – devrait-il être amorti en vingt petites années, alors que sa durée de vie est largement plus importante? Pourquoi l'Etat s'impose-t-il un tel rythme? Pourquoi ne s'aligne-t-il pas sur la pratique des communes, qui prennent beaucoup plus de temps pour absorber leurs investissements? Cette option lui permettrait de diminuer ses charges, et donc de disposer de moyens supplémentaires, bienvenus en ces temps de rigueur budgétaire. Cet argent permettrait notamment de desserrer l'étau des mesures d'économie, qui «étouffent les communes et la population», soutient Antoinette de Weck (lr, Fribourg).

Avec son collègue Markus Bapst (dc, Guin), la directrice des Ecoles de la ville de Fribourg s'est ainsi fendue d'un postulat poussant le gouvernement à justifier le bien-fondé de sa politique. Ce qui a été très promptement fait: la Direction des finances n'a en effet pas attendu l'assentiment du parlement pour pondre un rapport circonstancié... qui fait l'éloge de la méthode que l'Etat a fait sienne depuis maintenant dix-huit ans. A savoir celle de l'amortissement dégressif, calculé sur la valeur comptable résiduelle. Cela signifie que le montant de l'amortissement sera important dans les premières années, puis il se réduira au fil du temps.

Au maximum vingt ans

Ce système, dans le canton, est combiné avec une durée maximale d'amortissement, qui varie selon les catégories de biens, mais qui n'excèdera pas vingt ans.

Selon la méthode linéaire, pratiquée par les communes, l'amortissement est calculé sur la valeur initiale de l'emprunt et est réparti sur toute la durée de vie théorique du bien: jusqu'à soixante ans, par exemple, pour des routes ou des ouvrages d'art. Retour, dès lors, à la question initiale: pourquoi le pont de la Poya devrait-il être amorti en vingt petites années?

Directeur des Finances, Georges Godel le reconnaît volontiers: la politique conduite par le Conseil



Le pont de la Poya, dévisé à 211 millions de francs, sera amorti en vingt ans. Trop court, estiment certains, pour qui un étalement dans la durée permettrait à l'Etat de décaler des moyens qu'il pourrait affecter à autre chose. ALDO ELLENA-A

d'Etat est «stricte». Mais elle n'est pas «excessive». Et elle ne poursuit qu'un but: «Le maintien d'une capacité d'investissement importante.» Car la méthode de l'amortissement dégressif procure au gouvernement une marge d'autofinancement élevée, de l'ordre de 80%. C'est trop, selon Antoinette de Weck, qui rappelle que le

«modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2» juge acceptable que cette marge se situe entre 50 et 80% lorsque la conjoncture est moins favorable. Ce qui est aujourd'hui le cas, selon elle.

Faux, réplique Georges Godel: «Nous n'avons pas des problèmes conjoncturels – la conjoncture est ex-

cellente! – mais structurels. Et notre politique d'amortissement est nécessaire pour les résoudre. Comme elle l'est pour financer les investissements à venir», affirme-t-il. Et de souligner que, en comparaison inter-cantonale, le niveau des investissements fribourgeois reste faible.

«Nous n'avons pas des problèmes conjoncturels mais structurels»

GEORGES GODEL

Pour l'argentier cantonal, il serait ainsi erroné de réduire les amortissements et, partant, de voir reculer le degré d'autofinancement. Car pour financer les investissements indispensables pour répondre à la croissance du canton, il faudrait alors recourir à l'emprunt. Ce qui, bien sûr, amorcerait la spirale de l'endettement.

Pour une solution mixte

Le message du Conseil d'Etat a été plutôt bien accueilli par les députés. Sa gestion prudente séduit particulièrement ceux de l'entente bourgeoise. Quelques voix se sont cependant élevées pour inviter le gouvernement à revoir sa pratique. Celle d'Antoinette de Weck, bien sûr. Celle de Markus Bapst également. S'il comprend que l'amortissement dégressif a cet avantage d'assurer les investissements futurs, le conseiller communal de Guin estime cependant que «l'amortissement linéaire est plus simple et plus transparent. Le canton devrait, au moins en partie, adopter cette méthode.»

Un point de vue partagé par les socialistes: «Il faut opter pour une solution mixte, en introduisant l'amortissement linéaire pour certains objets», plaide le chef de groupe, Pierre Mauron. Pour qui «tout changer serait égoïste, mais ne rien changer serait masochiste». Riposte amusée de Georges Godel: «Il faut être réaliste». Pas sûr, sur la base de cette réponse, que la Direction des finances planchera de sitôt sur l'alternative proposée... I

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

«Etre plus transparent que cela, c'est difficile»

PATRICK PUGIN

La transparence, tout le monde en veut toujours davantage. En matière fiscale, ce beau principe se heurte cependant aux limites légales: impossible par exemple de divulguer le nom des entreprises qui bénéficient d'allègements d'impôts ou d'un statut spécial, comme le demandait une motion des députés Xavier Ganiot (s, Fribourg) et Patrick Schneuwly (el, Guin). Une motion que le Grand Conseil a, sans surprise, balayée par 69 voix contre 33.

Xavier Ganiot, qui déplore le manque d'ouverture d'un Conseil d'Etat hostile à sa motion, a bien essayé d'assurer que le secret fiscal n'était pas menacé: «Nous ne demandons pas la publication des noms. Nous voulons savoir quels

avantages profitent à quel type d'entreprises.»

Les motionnaires «enfoncent des portes ouvertes», décrète Eric Collomb (dc, Lully). Qui renvoie au rapport «Allègements fiscaux et autres mesures de promotion économique» publiée l'été dernier par le Conseil d'Etat. Un document qui fournit une foule d'informations, estime le démocrate-chrétien. Par exemple le montant des allègements (60 millions par an), le nombre d'emplois créés (près de 2100 entre 2003 et 2011), les investissements réalisés ou en cours en décembre 2011 (1,14 milliard)... «Plus transparent que cela, c'est difficile», assure Georges Godel, directeur des Finances bien connu pour son éloge de la transparence. I